

Réunion du 22 avril 2022

Préambule : mandat et rôle des représentants de proximité.

Les RP sont multi statuts (employés, agents de maîtrise et cadres).

L'accord d'entreprise prévoit leurs missions :

« Les représentants de proximité sont des relais entre le CSEE et les salariés du périmètre auquel ils sont attachés. Ils sont également l'interlocuteur privilégié du représentant local de la direction.

A ce titre, ils présentent au représentant du l'employeur du périmètre :

Les réclamations individuelles et/ ou collectives relatives à l'application du code du travail et des conventions et accords collectifs applicables dans l'entreprise au cours d'une réunion qui se tient tous les 2 mois

Les remontées de situation dangereuse ou pouvant le devenir, tout évènement ayant des conséquences sur l'organisation et le bon fonctionnement des sites et tout évènement pour lequel ils jugent nécessaire d'en informer la direction

Et contribuent à la promotion de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, en participant à la recherche de solutions avec les membres des CSSCT sur leur périmètre d'intervention ».

QUESTIONS REPRESENTANTS DE PROXIMITE CFDT ELIOR
ENTREPRISES

Question CFDT n°1 : Pouvons-nous avoir le formulaire pour le « versement volontaire PERCO » ?

Document remis en séance.

Question CFDT n°2 : Le site Thalès Meru fait-il toujours parti de votre direction régionale ? Les représentants de proximité ont-ils le droit de s'y rendre ?

*Le site est rattaché au périmètre social Provinces Ouest mais managérialement à la Direction Régionale IDF Nord.
Les représentants de proximité ont le droit de s'y rendre, sous réserve d'avoir prévenu 48 heures à l'avance.*

Question CFDT n°3 : Quelle est la différence entre « ancienneté groupe » et « ancienneté entreprise » ? Comment l'ancienneté soit s'entendre en termes de prime ? Exemple : un salarié à 20 ans d'ancienneté groupe mais 10 ans d'ancienneté entreprise.

Au niveau du pourcentage d'ancienneté, il n'y a pas de différence entre l'ancienneté société et l'ancienneté groupe.

En fait, rien n'est calculé sur l'ancienneté société dans nos accords d'entreprises, le calcul se fait toujours sur l'ancienneté groupe.

L'ancienneté société ne sert qu'à connaître la date d'entrée du collaborateur dans la dernière société du groupe.

Question CFDT n°4 : Après de quel service ou quelle personne un salarié peut-il réclamer son contrat de travail si celui-ci est perdu ? Si le contrat a + de 5 ans ? + d'un an ?

Après de la Direction des Ressources Humaines qui fera le lien avec la DAP si le contrat a été enregistré sur Pléiades.

Question CFDT n°5 : Comment se passe la pose de CP / RTT pour un salarié continuellement en détachement ?

Comment obtenir la feuille de demande ?

A qui et comment la transmettre ?

Comment avoir le retour signé de la demande ?

Le référent du salarié même continuellement en détachement est le RU du site d'affectation d'origine.

Dans le cas où le site est fermé pour travaux, c'est le RS qui prend le relais.

Question CFDT n°6 : Quel a été le chiffre d'affaires réalisé sur votre direction régionale sur :

Janvier/février/mars 2022 ?

Janvier/février/mars 2019 ?

Si la question ne « relève pas de cette instance », pouvez-vous nous dire de combien est l'écart ?

A périmètre comparables (sites ouverts en 2022 = sites 2019)

Janvier/février/mars 2022 ? 11 768K€

Janvier/février/mars 2019 ? 16 737K€

Tous cofs confondus (ouvertures, fermetures, existants)

Janvier/février/mars 2022 ? 13 777K€

Janvier/février/mars 2019 ? 24 219K€

Question CFDT n°7 : Combien de salariés mis en APLD sur la dernière quinzaine de mars (en équivalent temps plein) ?

11.13 ETP entre le 15 et 31 mars 2022.

Question CFDT n°8 : Combien de sites sur votre direction régionale acceptent les tickets restaurant ?

15 sites acceptent les titres-restaurants.

Question CFDT n°9 : Au 28 février 2022, combien de salariés se retrouvent avec un compteur de RTT en négatif ?

139 salariés ont un compteur RTT en négatif.

Question CFDT n°10 : Combien de plans de prévention sur votre direction régionale au mois de mars ? Sur quels sites ?

SAFRAN Corbeil	CDPF 043230	Fait le 21/03/2022
SAGEMCOM	CDPF 042445	Fait le 17/03/2022
STANDARDEARO Gonesse	CDPF 003666	Fait le 10/03/2022
CG 93 PICASSO	CDPF 045138	Fait le 25/03/2022
CG 93 COLOMBE	CDPF 045139	Fait le 25/03/2022

Question CFDT n°11 : Comment est identifiée sur la fiche de paie la journée supplémentaire des salariés ayant + de 60 ans ?

Les salariés ayant 60 ans révolus au 31/05 auront 1 CP acquis supplémentaire dans le compteur de CP acquis visible sur la paie de juin.

Question CFDT n°12 : Comment est identifiée sur la fiche de paie la journée supplémentaire des salariés ayant un handicap (RQTH)?

Les salariés ayant un handicap renseigné dans Pléiades ont droit à un congé ancienneté supplémentaire visible sur la paie de janvier.

Question CFDT n°13 : A date, quelle est l'activité sur votre direction régionale (fréquentation)?

L'activité sur mars a repris en moyenne 10% par rapport à février.

Question CFDT n°14 : Pourquoi les salariés repris de Compass ne sont pas subrogés automatiquement au niveau de la DAP en arrivant chez Elior ?

Le mécanisme de subrogation ne s'appliquant pas pour le Personnel Elior, les écritures sont saisies manuellement par les gestionnaires de paie.

Question CFDT n°15 : Avez-vous des salariés, dont le salaire inscrit sur la fiche de paie Elior, serait en parti payé par une autre société ?

Non, nous n'avons pas de salariés dont le salaire inscrit sur la fiche de paie Elior, serait en partie payé par une autre société.

Question CFDT n°16 : Quels sont les modes de paiement officiels pour le versement des salaires aux salariés ? Un salarié peut-il demander à être payé par chèque ?

Le salaire doit obligatoirement être payé par chèque ou virement bancaire lorsque son montant excède 1500€ net par mois. Si la somme due est inférieure ou égale à ce montant, le salarié peut demander à être payé par chèque.

Question CFDT n°17 : Un salarié à temps plein qui fait une journée mi-APLD mi- détachement, perçoit-il la prime de détachement en totalité ? Pouvez-vous nous rappeler son montant ?

Oui, le salarié perçoit la prime en totalité soit 14€.

Question CFDT n°18 : Quels sont les postes vacants actuellement sur votre direction régionale ?

Nous comptons au 18/04/2022 sur la DR IDF NORD :

25 postes ouverts et diffusés à l'externe :

- 22 offres d'employés cuisinant*
- 3 offres d'employés non cuisinant*

Question CFDT n°19 : Combien de salariés n'ont pas touché la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA)? Pour quels motifs ?

Nous ne pouvons pas communiquer le nombre de salariés qui n'ont pas touché la PEPA.

Question CFDT n°20 : Combien de salariés ont perçu la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) ?

642 salariés ont perçu la prime PEPA.

Question CFDT n°21 : Est-ce qu'un « salarié » en formation par le biais du PSE reçoit toujours ses fiches de paie sur Digiposte ? Si oui, jusqu'à quand ? Si non, comment lui parviennent-elles ?

*Les salariés en formation dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi reçoivent leurs bulletins de paie via Digiposte.
C'est un coffre-fort numérique personnel et utilisable pour d'autres employeurs.*

Question CFDT n°22 : Pendant combien de temps un ancien salarié d'Elior a accès à ses fiches de paie dans le coffre-fort de Digiposte ?

Il n'y a pas de péremption des documents une fois qu'ils ont été déposés (utilisable à vie).

Question CFDT n°23 : A partir de combien de temps un arrêt (AT ou maladie) est-il considéré comme long ? A partir de combien de temps d'arrêt faut-il faire une visite de pré-reprise à l'ACMS ?

Il n'existe pas de définition juridique d'un arrêt long.

Pour la CPAM, un arrêt longue maladie est considéré comme long à partir de 6 mois (production d'une attestation de salaire de + 6 mois).

A compter du 31 mars 2022, la visite médicale de pré-reprise est obligatoire pour tout arrêt de travail de plus de 30 jours (au lieu de 3 mois jusqu'à présent).

Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux arrêts de travail débutant après le 31 mars 2022.

Question CFDT n°24 : La visite de pré-reprise doit -elle être faite avant le jour de la reprise (comme son nom l'indique) ? Le jour de la reprise ? Après le jour de la reprise ?

La visite de pré-reprise est à l'initiative du salarié ou du médecin traitant pendant l'arrêt de travail du salarié.

Visite de reprise obligatoire idéalement dans un délai de 8 jours à compter de la date de reprise.

Question CFDT n°25 : Qui doit prendre le rendez-vous à l'ACMS ? Comment ce rendez-vous est-il transmis au salarié ?

Le manager est en charge de prévoir la visite de reprise par mail ou par courrier dans un délai raisonnable.

La visite de pré reprise n'est qu'à l'initiative du salarié ou du médecin traitant.

Question CFDT n°26 : Lorsqu'un salarié, dans le besoin, prends rendez-vous de lui-même à l'ACMS, comment ses heures sont prises en charges ?

Pré reprise → Arrêt de travail donc indemnisation par la CPAM.

Reprise → Organisée pendant le temps de travail/ si en dehors du temps de travail rémunération du temps de la visite (1h).

Question CFDT n°27 : Est-ce qu'il y a un problème de visualisation et d'impression des fiches de paie sur Pléïades ?

Il n'y a pas de problème d'impression et de visualisation des fiches de paie connu. Parfois il suffit de changer de navigateur pour la fluidité.

Question CFDT n°28 : Combien de sites sont connectés avec un modem 4G ICOW au lieu de la fibre ou l'adsl ?

Un site est équipé d'un modem 4G icow actif.

Question CFDT n°29 : Pourquoi tous les sites n'ont pas leur plan de prévention disponible ?

Merci de nous remonter les sites dont le plan de prévention n'est pas disponible.

Question CFDT n°30 : Combien de salariés sont en détachement sur les autres filiales du groupe Elior ?

42 Personnes, ce qui représente 106 journées de détachement pour le mois de mars 2022.

Question CFDT n°31 : Pouvons-nous avoir la liste des produits qui sont en pénurie chez vos fournisseurs ?

La dérégulation des approvisionnements évolue quotidiennement. Vous recevez régulièrement l'information des ruptures des fournisseurs travaillant pour Elior sur Hélios.

Au-delà de ces informations, nous mettons à jour le Achats News « Situation Impact Crise » afin de vous informer sur les évolutions de marchés et vous donner une vision des produits à hauts risques de rupture.

De plus, un travail est fait régulièrement en central avec les équipes marketing, méthodes et achats afin d'écartier les produits en forte pression dans les menus.

Question CFDT n°32 : Quelles sont les alternatives aux pénuries d'huile, de poulet, de pommes de terre frites, de papier film ?

Pour éviter les ruptures sèches et long terme, nous préemptons ou achetons des stocks, quand cela est possible, chez nos industriels et partenaires.

A date, nous avons de la disponibilité sur l'huile, la rupture annoncée a été provoquée par un problème de livraison. Le poulet est malheureusement plus un problème sanitaire qui pénalise l'ensemble de la filière (voir Achats news du 15 mars 2022). Concernant le papier film, les tensions d'approvisionnements touchent le format 45cm et non le 30cm, mais des solutions provisoires ont été proposées (voir communication Hélios du 4 avril 2022 ci-après).

H E L I O S

Communication Achat

Difficultés d'approvisionnement : film alimentaire: [Immédiat]

Communication Achats
L'actualité des approvisionnements

Destinataires

Elior
Entreprises
Arpège
Armées
Pénitentiaire
Musiam

Elior
Santé
Enseignement
Cuisines Centrales
Services et Santé
Prim Appro

Ansamble / ADR
Entreprise
Enseignement
Cuisines Centrales
Santé



Bonjour,

Nous vous informons que le fournisseur **MRNET** codes **8387 - 361** rencontre des difficultés d'approvisionnement sur le film alimentaire Wrapmaster en 45cm :

PRODUIT EN RUPTURE	
Code produit	Libellé produit
82400	ROUL FILM WRAPMAST 45CM R300M

A l'heure actuelle, nous n'avons pas de visibilité sur sa date de réapprovisionnement.

Cependant, afin de pallier cette rupture, nous vous rappelons que vous disposez, en alternative, des 2 solutions disponibles suivantes :

PRODUITS DISPONIBLES	
1 ^{ère} solution	<p>Le même produit Wrapmaster en 30cm.</p> <p>ROUL FILM WRAPMAST 30CM R300M code 82379</p> <p>Il nécessite d'utiliser une autre boîte que le format 45cm, dont le code est code 30567 - BOITE DISTRIB FILM WRAPMASTER 30CM. Cependant, cette boîte est gratuite le temps de la rupture du format 45cm, afin de vous permettre de vous équiper.</p> <p><i>Le format 30cm permet aussi des économies de film pour certains usages versus film en 45cm.</i></p>
2 ^{ème} solution	<p>Un film de taille équivalente (45 cm - 300m), avec une boîte distributrice en carton (standard du marché), dont le prix du film est inférieur à la solution wrapmaster, mais dont l'usage est moins pratique selon vos retours.</p> <p>ROUL FILM BTE DISTR 45CM R300M code 160974</p> <p><i>Son usage est moins pratique selon vos retours</i></p>

Nous travaillons également en parallèle, à sécuriser la gamme Wrapmaster dans les prochains mois, en lien avec les méthodes des divisions. En attendant, vous disposez des solutions évoquées, afin de vous permettre de poursuivre vos activités.

**DIRECTION REGIONALE IDF NORD
REPRESENTANTS DE PROXIMITE**



Question CFDT n°33 : Merci à tous les salariés sur les restaurants pour leur accueil et leur disponibilité